



**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire :**

Mme Nathalie BOUVET

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

**OBJET :** 7 - Aides à des séjours scolaires

Délibération n° 007450

## EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/03/2024

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

7  
**Aides à des séjours scolaires**

**Rapporteur : Anne VIGNOT, Maire**

Commission	Date	Avis
Commission n° 3	14/02/2024	Favorable unanime

Résumé :

La ville de Besançon soutient les projets d'école qui souhaitent organiser des séjours scolaires auxquels la ville apporte un support financier.

Il y a lieu dans ce cadre de verser différentes subventions.

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires. Pour favoriser l'organisation de ces projets, le Conseil Municipal du 14 novembre 2019 a voté un nouveau règlement de financement. Ce dernier a fixé les principes de financement suivants :

- 250 € par jour et par classe,
- ou 125 € par jour et par classe dédoublée ou spécifique,
- doublement de la subvention dans les écoles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville au vu des difficultés à réunir les participations financières des familles.

16 écoles ont sollicité la Ville pour le financement de 19 séjours scolaires.

Ces projets ont été instruits par une commission réunissant les services de la DSDEN, de la Direction Education.

La commission devait donc se prononcer sur les différents projets afin de sélectionner ceux qui pouvaient être financés en prenant en considération les critères prévus dans le règlement :

« La commission pourra être amenée à prioriser les projets pour respecter le budget annuel alloué par le conseil municipal. Elle pourra émettre un avis défavorable si le projet ne répond pas aux orientations définies dans le règlement. Pour permettre au plus grand nombre d'écoles de bénéficier d'une aide, la commission favorisera les projets portés par les écoles qui partent rarement et les projets qui comportent un reste à charge acceptables pour les familles ».

La commission a émis un avis favorable pour les 19 projets suivants :

- Ecole Arènes élémentaire, séjour de 5 jours à Dampierre sous Bouhy pour 6 classes de CP à CM2,
- Ecole Bernard élémentaire, séjour de 3 jours à Pierrefontaine les Varans pour 2 classes de CP à CM2,
- Ecole Bernard élémentaire, séjour de 2 jours à Pierrefontaine les Varans pour 1 classe de CP à CM2,
- Ecole Bersot maternelle, séjour de 3 jours à Pierrefontaine les Varans pour 1 classe de GS,
- Ecole Bourgogne élémentaire et maternelle, séjour de 3 jours au Barboux pour 4 classes de GS et CP,
- Ecole Bourgogne élémentaire, séjour de 3 jours à Rochejean pour 2 classes de CE2,
- Ecole Butte maternelle, séjour de 4 jours à Rochejean pour 1 classe de GS,
- Ecole Champagne élémentaire, séjour de 3 jours à Pierrefontaine les Varans pour 4 classes de CP
- Ecole Champagne élémentaire, séjour de 4 jours à Toulouse pour 1 classe de CM2,

- Ecole Chaprais maternelle, séjour de 3 jours à Longevilles Mont d'Or pour 3 classes de MS/GS,
- Ecole Durer élémentaire, séjour de 4 jours à Levier pour 3 classes de CE2/CM1,
- Ecole Fanart élémentaire, séjour de 3 jours au Pré Poncet pour 3 classes de CE2, CM1 et CM2,
- Ecole Ferry élémentaire, séjour de 3 jours à Marnay pour 3 classes de CM1/CM2,
- Ecole Fertet élémentaire, séjour de 7 jours à Saint Pair sur Mer pour 5 classes de CP à CM2,
- Ecole Fourier élémentaire, séjour de 3 jours à Rochejean pour 2 classes de CE2,
- Ecole Granvelle élémentaire, séjour de 5 jours à Orchamps-Vennes pour 2 classes de CP et CE1,
- Ecole Helvétie élémentaire, séjour de 3 jours à Levier pour 2 classes de CE1/CE2,
- Ecole Helvétie élémentaire, séjour de 5 jours à Orgelet pour 2 classes de CM1,
- Ecole Viotte élémentaire, séjour de 4 jours à Rochejean pour 2 classes de CP-CE1/CM1.

Les subventions proposées, en application des critères du règlement, sont les suivantes :

Ecoles	Montant proposé en 2023-2024	Montant attribué en 2022-2023
Arènes elem	7500€	aucun
Bernard elem	2000€	aucun
Bersot mat	750€	aucun
Bourgogne elem/mat	3000€	2000€
Bourgogne elem	3000€	7000€
Butte mat	1000€	2000€
Champagne elem	4500€	13750€
Chaprais mat	1500€	2250€
Durer elem	6000€	4500€
Fanart elem	1500€	5625€
Ferry elem	2250€	aucun
Fertet elem	1250€	aucun
Fourier elem	3000€	aucun
Granvelle elem	2500€	2500€
Helvétie elem	4000€	3500€
Viotte elem	2000€	1500€
<b>Total</b>	<b>45750€</b>	

Au vu de la forte augmentation des projets et des demandes de subventions qui en découlent, il est proposé de constituer un groupe de travail avec des représentants de l'Education nationale afin de revoir le règlement et les critères d'éligibilité des projets pour 2025.

La dépense totale sera prise sur la ligne de crédit 65.284.65748.0022233.21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets.

*Mmes Elise AEBISCHER (1), Frédérique BAEHR (1), Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE (1), Annick CHAUVET (1), Valérie HALLER (1), Carine MICHEL (1), Sylvie WANLIN (1) et MM. Benoît CYPRIANI (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Aurélien LAROPPE (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de subventions aux écoles bisontines organisant des séjours scolaires.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 16

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie BOUVET,  
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT